

**RAPPORT**

---

**Rapport N° 20/005/4S**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS  
AUX CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DES  
6ème et 8ème ARRONDISSEMENTS**

Monsieur le Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements de Marseille, sur proposition de Monsieur le Maire de la Commune et après avis de la Commission concernée, soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

L'article L.411-1 du code de l'éducation indique notamment que « le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret ».

L'article D.411-1 du code de l'éducation définit la présence de seulement deux élus dans cette instance : le Maire ou son représentant, et, un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner pour chaque établissement un représentant de la ville pour siéger au sein des Conseils d'école.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI DESSUS**

**DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE:

Le Conseil des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour que Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers d'Arrondissements dont les noms suivent soient désignés en qualité de représentant du Conseil d'Arrondissements au sein des Conseils d'école des écoles maternelles et primaires sous contrat d'association listées dans le tableau ci-annexé:

Vu et Présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil d'arrondissements

Le Maire

**Pierre BENARROCHE**

